

O jardin

Dimanche

4

octobre

2015

10h/17h

Centre de loisirs
Mont-Saint-Aignan

Foire aux plantes, bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél.

Listes des plantes et objets à vendre :

À retourner

avant le 28 septembre 2015 à

Mairie de Mont-Saint-Aignan

59 rue Louis Pasteur BP 128

76134 Mont-Saint-Aignan Cédex

Règlement au verso.

Quelques conseils pour préparer votre participation :

- Faites le tour de votre jardin pour repérer les éventuels semis spontanés.
- L'automne est une excellente saison pour diviser les vivaces et réaliser des plants à vendre.
- Durant l'été, préparer des récoltes de graines qui pourront être utilisées au printemps en semis. Faites des petits sachets de graines étiquetés pour votre stand.
- Parmi les plantes d'intérieur, certaines sont simples à dupliquer. Il suffit de mettre quelques tiges dans un verre d'eau. La reprise est rapide.
- Préparez vos plants avant le jour "J" pour leur permettre de se remettre de leur déplantation. Astuce : repiquez vos plants dans des pots de fromage blanc ou de yaourts.
- Sur vos pots, indiquez le nom de la plante, si possible la couleur et la taille. Ces informations sont essentielles car les plantes non étiquetées partent moins facilement. Le plus : prévoir une petite photo de la plante lors de sa floraison.
- Prévoir de vieux journaux pour emballer les plants vendus.
- Éventuellement, apportez des caquettes, sacs et autres contenants pour repartir avec vos nouveaux végétaux.

Renseignements : 02 35 14 30 61

montsaintaignan.fr



Règlement

Article 1 – Dans le cadre de la manifestation *Ô jardin*, la Ville de Mont-Saint-Aignan organise une foire aux plantes, le dimanche 4 octobre 2015, de 10h à 17h, au centre de loisirs et de rencontres, rue Francis Poulenc à Mont-Saint-Aignan.

Article 2 – La foire aux plantes est strictement réservée aux particuliers et est interdite aux professionnels (à l'exclusion des partenaires publics et privés invités par la Ville à participer à la manifestation *Ô jardin*).

Article 3 – L'inscription est gratuite. Lors de l'inscription, l'exposant est tenu de remplir un bulletin d'inscription avec ses nom, prénom, adresse et numéro de téléphone.

Article 4 – Afin de procéder à l'installation de son stand, chaque exposant devra se présenter à l'entrée du parc le dimanche 4 octobre entre 8h et 9h30, muni d'un laissez-passer (qui lui sera envoyé par courrier à réception de son bulletin d'inscription dûment rempli) ou à défaut d'une pièce d'identité.

Article 5 – Les emplacements sont déterminés au préalable par la Ville. Chaque stand sera équipé d'une table et deux chaises (longueur du stand : au minimum 2,5 mètres linéaires).

Article 6 – La vente et l'échange sont autorisés pour tout ce qui concerne graines, boutures racinées, plants, semences d'arbustes, d'arbres d'ornement et de plantes vivaces, aromatiques ou d'intérieur, bulbes ou plantes potagères. La vente et l'échange de petit matériel de jardinage sont également acceptés (exemples : jardinières, sécateurs, arrosoir, râteau...)

Article 7 – Les plantes dont la multiplication est protégée (comme celles de certains rosiers par exemple) ne doivent pas faire l'objet d'une vente ou d'un échange. De même, certaines plantes dites "invasives" sont interdites de vente ou d'échange. Exemples : buddleia ou arbre aux papillons, herbe de la pampa, ailante glanduleux... Plus d'infos : www.la-crea.fr/les-especes-invasives